

# L'enquête pourrait avoir été faussée

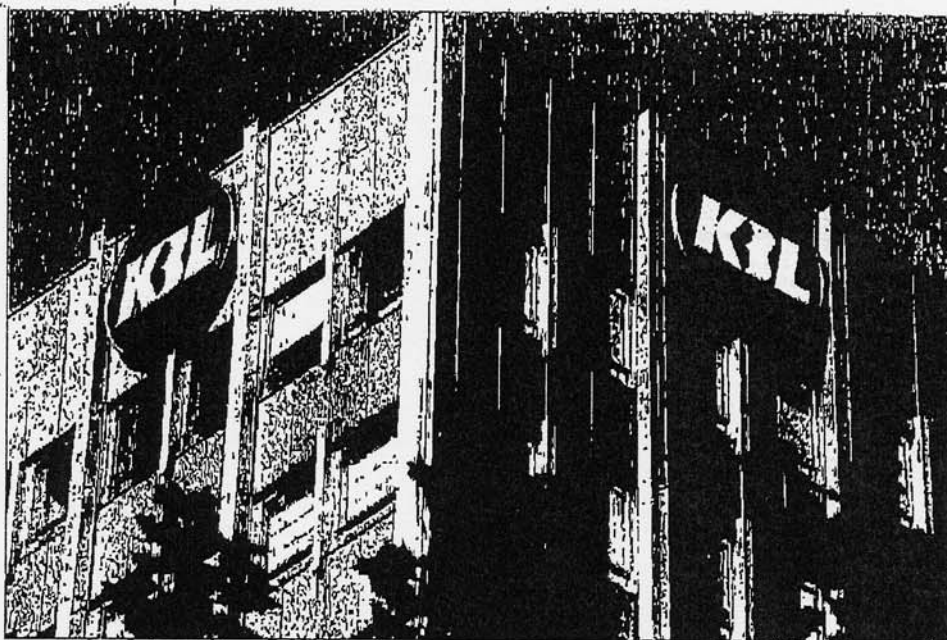
Après huit ans de procédures judiciaires en Belgique, les doutes se confirment sur l'origine des preuves.

L'«affaire KBL», énorme scandale de fraude fiscale qui défraye la chronique en Belgique depuis 1996, vient de connaître un nouveau rebondissement qui pourrait remettre en cause les quatre années d'instruction du dossier. D'après le quotidien *Le Soir*, qui a publié hier l'information en Une de son édition et y a consacré une pleine page, il y aurait bien des indices d'irrégularités dans l'enquête.

Le magistrat instructeur Frédéric Lüdgenz, chargé de contrôler la manière dont l'instruction de l'affaire KBL a été conduite entre 1996 et 2000, a rendu mardi une ordonnance dans laquelle il demande au Parquet de Bruxelles d'être dessaisi du dossier. D'après le porte-parole du Parquet, cité par *Le Soir*, la démarche du juge est motivée par le fait que «certaines personnes bénéficient du privilège de juridiction». Cela signifie, en clair, que le juge ne peut poursuivre ses investigations plus loin, car celles-ci mettent en cause au moins un magistrat.

## Un juge dans le collimateur

Comme le souligne *Le Soir*, il s'agit très probablement du juge Jean-Claude Leys, figure emblématique de l'affaire KBL en Belgique puisque c'est lui qui a été dès le début chargé de son instruction. Très médiatisé, celui-ci s'était fait le porte-drapeau de la lutte contre la fraude fiscale. Le Parquet devrait prochainement nommer un magistrat de la Cour d'appel afin d'ap-



L'affaire KBL, qui avait démarré en 1996 suite à un bandit fait divers, s'est rapidement transformée en affaire d'Etat en Belgique où plus de 12 000 personnes, se sont retrouvées dans le collimateur du fisc... (Photo: Teddy Joens)

profondir l'enquête, sur les suspicions d'infractions à son encontre.

D'après *Le Soir*, le juge Leys aurait masqué l'origine de certaines pièces à charge de la KBL, et notamment le fait que son informateur était plus que douteux. Celui-ci faisait partie de la «bande des quatre» ayant dérobé de manière frauduleuse des listes de clients de la KBL. Il aurait également manipulé le dossier en créant par exemple un faux document accusant le vice Premier ministre, Didier Reynders, de disposer d'un compte à la KBL. Une accusation qui avait fait grand bruit à l'époque avant d'être démentie.

## Satisfaction de la KBL

Du côté de la KBL, on prend acte avec satisfaction de cette information qui conforte une

thèse avancée dès les débuts de l'affaire. «Nous avons toujours dit que le dossier était truqué», rappelle la porte-parole de la banque, Marie-Paule Gillen. Elle se dit néanmoins surprise par le dessaisissement du juge Lüdgenz. «Ses conclusions vont plus loin que ce à quoi nous nous attendions. Nous dénonçons les agissements de certains policiers. Nous ne pensons pas qu'un magistrat pouvait lui aussi être mis en cause», commente la porte-parole de la KBL.

Ce rebondissement pourrait-il représenter un tournant dans l'affaire KBL? La banque se veut prudente. «Nous allons naturellement suivre ce dossier. Nous ne savons pas jusqu'où il ira mais il me paraît évident qu'il aura un impact important sur le traitement de l'affaire KBL sur

le fond», estime Marie-Paule Gillen.

Il faut dire que sur le fond, et bien que l'instruction ait démarré en 1994 et soit bouclée depuis 2000, le dossier n'a guère avancé. Les réquisitions du Parquet, en février dernier, qui a renvoyé 35 personnes devant le tribunal correctionnel de Bruxelles, ne sont qu'une étape relativement précoce de la procédure. Le chemin avant la fixation de l'affaire devant la Chambre de conseil est encore long, ce qui pourrait jouer en faveur de la KBL.

«Dans le cadre du fonctionnement normal d'une justice qui se respecte, on peut supposer que le Parquet attendra de vérifier s'il y a eu manipulation de l'enquête avant de se prononcer sur le fond», observe la porte-parole.

Marie-Laure Rolland